



Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28 SEP. 2026

ID : 032-253200240-20260921-2026_214-DE

DÉLIBÉRATION 2026-214

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents lors de la délibération : 42
Nombre de voix exprimées : 47
Nombre de membres ayant donné procuration : 5
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 0
Date de convocation : 15/09/2026
Date d'envoi à la SP de condom : 28/09/2026
Date de publication : 29/09/2026
Votes contre :
Votes pour : 47
Abstentions :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège 116, rue des Rouges Gorges Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur MELIET Nicolas, président.

Présents : Mr BENOIT Jean-Paul, Mr BERNARDO Vincent, Mr BLAYA Bruno, Mr BOUE Guy, Mme BUSIPELLI BEYRIES Virginie, Mr CHARLES Eric, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELO Marie-Claire, Mme CONTE Virginie, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr FAGET Christophe, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mme FOURES Constance, Mr GIRONI Philippe, Mr GOMES FERREIRA Nuno, Mme GRILLON Hélène, Mr LACAVE Jérôme, Mme LAGRAULET Michèle, Mme LALANNE Aurélie, Mr LANSMANT Sébastien, Mme LAUNET Alexandra, Mme LAURIA Stéphanie, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mme MASSIEU Sandrine, Mr MELIET Nicolas, Mr MENDEZ Didier, Mme MERLE-MARFAING Perrine, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mr MOTA NOVAIS Paulo José, , Mr PALLADIN Stéphane, Mme PELIZZA Muriel, Mme PRADINES Elodie, Mr REMY Jean-Bernard, Mr QUINTILLA Christophe, Mr ROZES Xavier, Mr SAUQUES Kevin, Mme SECHET Margaux, Mr TOUYAROU Bruno.

Excusés remplacés par :

A donné procuration à : Mr BOUDE Joël a donné procuration à Mme BUSIPELLI BEYRIES Virginie, Mme DELLA VALLE Valérie a donné procuration à Mme LAURIA Stéphanie, Mme DESPAX Nelly a donné procuration à Mr CHARLES Eric, Mme GARZELLI Elsa a donné procuration à Mme MASSIEU Sandrine, Mme VACCARO Béatrice a donné procuration à Mr LANSMANT Sébastien.

Absents excusés : Mr BOUDE Joël, Mr CAZES Jérôme, Mme CHABAUD Océane, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mr GABAS Michel, Mme GARZELLI Elsa, Mme GILLI Mallory, Mr HAMICHE Amar, Mr LAMORT Pierre, Mme VACCARO Béatrice.

Absents : Mr AXMANN Roland, Mr BLANC Jean-Pierre, Mr BLANC Corinne, Mr CECEILLE Gérard, Mme DHAINAUT Annie, Mr DULON Jean-Jacques, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNADEZ Xavier, Mme LADEVEZE Alexandra, Mr MINIAYLO Pierre, Mr MONDIN José, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme TALES Régine, Mme TOURNIER Elisabeth.

Participants sans droit de vote : Mr DEMAY Stéphane, Conseiller aux décideurs locaux, Mme BOURGEOIS Dominique, responsable comptabilité/RH, Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme SCHEINHARDT Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme LAUNET Alexandra

**Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'Eau potable de l'année 2025**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable 2025, l'Assemblée délibérante

DECIDE, à l'unanimité :

D'adopter le Rapport 2025 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable du Syndicat Armagnac Ténarèze.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 24/09/2026

Le Président,

Nicolas MELIET